

Centre de Fribourg

Paquet n°3  
Compartimentage

Mesure  
infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 300'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée : -



## Mesure

### Etat actuel

Dans le concept de compartimentage, il est nécessaire de limiter le transit dans le quartier de Gambach entre l'axe de la route de Villars et l'axe du Jura.

### Objectifs

- Limitation du trafic de transit entre l'axe de Villars et l'axe du Jura.
- Amélioration de la sécurité des usagers de la route, principalement des piétons et des cyclistes.

### Description

- Mise en place du compartimentage visant à limiter le transit entre l'axe de la route de Villars et l'axe du Jura.

### Opportunité

Le compartimentage dans le centre de Fribourg et la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic individuel motorisé (TIM), tendront à inciter le report de trafic de transit. Si les dénivelés des accès peuvent d'eux-mêmes décourager le transit, des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Ce compartimentage constitue, donc, une mesure essentielle du PA3. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement indissociable à la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic TIM.

## Utilité

**C1:** améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces (MD).

**C2:** en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du quartier, notamment pour les piétons.

**C3:** améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.

**C4:** diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics (TP) et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.

## Réalisation

### Calendrier de remise de l'avant-projet

#### Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux: 2022

Date prévue de la mise en service: 2024

#### Etat de la coordination

Pas d'état de coordination

Information préalable

Coordination en cours

Coordination réglée

### Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur

Plan directeur cantonal en cours de révision.

### Financement

Part fédérale:

Part cantonale:

Part communale:

## Compétences

### Instance responsable

Commune de Fribourg

### Instances concernées

### Tâche de l'Agglomération

Soutient la commune dans sa démarche.

### Tâche des communes

Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés. Elle dispose d'une délégation de compétence de la part du canton en matière de travaux routier et régulation du trafic.

### Tâche du canton

Soutient la commune dans sa démarche.

## Autres

### Mesures corrélées et liens à la conception

-

### Mesures A du PA2 en relation

-